

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M2
Mention :	SCIENCES SOCIALES					
Parcours :	Société, territoires et vieillissement					
Volume horaire étudiant :	124 h	72 h			3 à 6 mois	196 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de mention : Maryse GAIMARD	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsable du parcours : Maryse GAIMARD 03.80.39.52.14 maryse.gaimard@u-bourgogne.fr	Patricia BUIGUES Bureau 125 bis 03.80.39.56.17 patricia.buigues@u-bourgogne.fr
Composantes de rattachement :	UFR Sciences humaines

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Afin de répondre aux nouveaux besoins du secteur de la gérontologie, cette formation spécialisée propose d'aborder le vieillissement, en tant que processus, et ses retentissements au sein de la société, dans les territoires et dans le domaine juridique. Elle offre la possibilité de pratiques professionnelles, de plus en plus variées et nombreuses, dans l'accompagnement du vieillissement normal et pathologique.

Ce Master, en liaison avec les structures régionales de l'aménagement du territoire et du vieillissement, répond à un besoin de formation et de recherche autour des problématiques de société du territoire et du vieillissement. Il doit participer à la reconnaissance d'un secteur professionnel insuffisamment valorisé en donnant aux professionnels les compétences nécessaires à leurs pratiques. Si le Master Professionnel s'impose comme une évidence, l'aspect Recherche n'est pas rejeté car il contribue à la valorisation et à la reconnaissance d'un champ des sciences sociales.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le secteur du vieillissement est en pleine redéfinition et de nouvelles compétences sont mobilisées ou devront l'être. De nouveaux métiers apparaissent : dans les domaines de l'animation, du développement local, des politiques d'aménagement territorial, etc.

Cette formation intéresse tous les secteurs d'activité.

- La gestion du personnel (gestion des salariés âgés, de la pyramide des âges, des parcours professionnels, du renouvellement des compétences et des fins de carrières).
- Le marketing (l'évolution des besoins nouveaux en productions et services liés au vieillissement).
- L'aménagement du territoire et la prise en compte de la gérontologie (équipements collectifs et maintien à domicile).
- Les modalités des relations d'aide, de soins et d'accompagnement des personnes âgées dans le cadre de leurs contextes de vie familiaux ou dans celui des institutions d'accueil et d'hébergement (maisons de retraite, foyers médicalisés, centres hospitaliers, établissement hospitaliers pour personnes âgées (EHPAD), etc.).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

A l'issue de la formation le détenteur du Master *Société, territoires et vieillissement* sera capable :

1 - De développer une approche culturelle de l'âge plutôt que de s'en tenir à une seule vision médico-sociale.

Il est important de privilégier la conception du vieillissement comme un processus et non uniquement comme un groupe d'âges ou un statut fixé par un état déficitaire. Les réponses apportées ne sont efficaces que si elles proposent une approche globale de la personne en lien avec son parcours de vie et son environnement.

2 - D'interroger le sens de la vieillesse.

Par le biais de la Philosophie, de l'Histoire, de la Sociologie et de la Psychologie afin d'avoir une approche humaniste des problématiques liées au vieillissement.

3 - De réfléchir à l'approche de la mort et à l'accompagnement du travail de deuil, pour les aidants-familiaux, mais aussi pour les professionnels.

4 - D'anticiper les changements de comportements des retraités de demain.

Les générations actuellement en maison de retraite ont connu des périodes de sacrifices, d'autres conditions de vie, d'autres cultures professionnelles et familiales. Les retraités de demain ne seront sans doute pas les mêmes et les réponses offertes devront en tenir compte (représentation différente de la vieillesse, évolution du droit des consommateurs, culture de revendication des droits sociaux, etc.).

5 - De coordonner des acteurs provenant aussi bien du secteur social que du secteur sanitaire.

On assiste depuis plusieurs années à une diversification des professionnels intervenant dans le domaine du vieillissement par le biais des problématiques liées à l'habitat, l'aménagement du territoire, l'animation, la formation, etc. Ils ne sont pas toujours en lien direct avec des personnes âgées, mais peuvent être concernés et associés à la réflexion. Il s'agit donc d'être en capacité d'organiser une coordination pluridisciplinaire.

6 - D'aller à la recherche d'expériences innovantes en matière de dispositifs et de politiques gérontologiques.

Il est important de créer un esprit d'initiative et de curiosité afin d'oser certaines réponses qui sortent des schémas classiques des dispositifs déjà mis en place (*Bistrot de la mémoire*, expériences inter-générationnelles, etc.).

7 - De travailler à des actions de prévention différenciées selon les publics.

Comment prévenir la perte d'autonomie ? Quelles sont les étapes (la retraite, le veuvage, etc.) pouvant provoquer des ruptures et des risques d'isolement ?

8 - De prendre en compte la problématique des aidants-familiaux.

Ils sont très impliqués dans l'accompagnement de leurs proches âgés et il est important de réfléchir à des dispositifs de soutien leur permettant de prévenir une usure physique et psychique. Les pays anglo-saxons (notamment le Canada) s'intéressent depuis de nombreuses années à cette problématique et il pourrait être pertinent de s'inspirer de leurs politiques dans ce domaine.

9 - De sensibiliser à l'éducation thérapeutique du malade, des proches et des professionnels.

Bien que ce Master soit davantage orienté Sciences Humaines, des connaissances précises concernant les conséquences médicales de certaines pathologies demeurent incontournables pour élaborer une offre de service adéquate.

10 - De maîtriser les politiques sociales liées au vieillissement ainsi que les institutions ou services concernés.

Il est indispensable d'avoir une bonne connaissance des différents plans, programmes, prestations, ainsi que des structures chargées de les mettre en œuvre pour mieux comprendre les situations vécues par les particuliers.

11 - D'avoir une connaissance de l'évolution de la structure familiale et de ses conséquences face au vieillissement de la société.

Quelle prise en charge familiale de la perte d'autonomie d'un proche pourra être proposée dans l'avenir alors que nous avons vu se développer les familles recomposées et que l'éloignement géographique, du fait de l'évolution du marché de l'emploi, est très fréquent ?

12 - De maîtriser la méthodologie de projet.

L'élaboration d'un projet, la construction partenariale, le suivi et l'évaluation d'une action, demandent de la rigueur et un savoir-faire méthodologique pour assurer son efficacité et éventuellement sa pérennité.

13 - De posséder une approche éthique, déontologique, vis-à-vis d'une pratique professionnelle.

Notamment en matière d'accompagnement des personnes fragilisées et d'encadrement d'équipe : ces deux notions sont la base de toute réflexion.

14 - D'élaborer un budget pour un projet ou une structure.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

De plein droit pour les étudiants titulaires de la 1^{ère} année du master mention Sciences sociales de l'université de Bourgogne.

■ Sur validation d'acquis :

Pour les étudiants ayant validé une 1^{ère} année de master dans une autre mention et/ou une 1^{ère} année de master dans une autre université. (Sur dossier de demande de validation d'acquis, s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation).

En **formation initiale**, on retiendra, après une étude de leur dossier de demande de validation d'acquis, les étudiants titulaires d'un Master 1, prioritairement dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales, des Sciences Juridiques et Economiques, des Sciences Médicales et des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

En **formation continue**, la sélection se fera sur dossier dans le cadre de la Validation des Acquis (VA) ou de la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE), sur la base d'au moins cinq années d'expérience professionnelle dans le domaine des services médicaux ou para-médicaux liés au vieillissement et à la gérontologie, des statistiques de population, de l'aménagement du territoire, de la prévision, de l'ingénierie de projet, de l'animation d'équipe, etc.

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Développement territorial		36		36		Dossier ⁽²⁾	Dossier ou oral			
TOTAL UE		36		36	6					2

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Les enjeux sociétaux		36				Dossier ⁽²⁾	Dossier ou oral			
TOTAL UE		36		36	6					2

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Société et vieillissement		40		40	6	Dossier ⁽²⁾	Dossier ou oral			
TOTAL UE		40		40	6					2

(2) Un dossier unique est demandé à l'issue de ces UE. Ce dossier est une synthèse des enseignements dispensés.

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils	Anglais		18	18		CC	oral			
	Représentations graphiques et cartographie des données sociales		24	24		CC	Dossier ou oral			
TOTAL UE			36	36	6					1

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Professionnalisation	Management	12		12		CC	Dossier ou oral			1
	Conception appel d'offre		18	18						
	Insertion professionnelle		6	6						
TOTAL UE		12	24	36	6					1

TOTAL S3		124	60	184	30					8
-----------------	--	------------	-----------	------------	-----------	--	--	--	--	----------

SEMESTRE 4

UE 6	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Travaux d'étude et de recherche	Note de synthèse et suivi de mémoire		12	12		CC			
TOTAL UE			12	12	6				1

UE 7	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage* ou mémoire de recherche	Rédaction et soutenance du rapport de stage ou du mémoire					Mémoire + Soutenance orale			
TOTAL UE					24				7

*Stage de 3 mois minimum à 6 mois maximum faisant l'objet d'une convention de stage

TOTAL S4			12	12	30				8
-----------------	--	--	-----------	-----------	-----------	--	--	--	----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université :

<http://www.u-bourgogne.fr/formation/master.html>

● Sessions d'examen :

Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

Deux sessions d'examen sont organisées, la première en janvier et mai/juin/juillet, la seconde en septembre.

Des autorisations de redoublement pourront être accordées, au cas par cas, après examen des dossiers.

● Règles de validation et de capitalisation :
Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Des mentions sont accordées : AB : 12/20, B : 14/20, TB : 16/20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquies les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables si les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.